

**COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 DÉCEMBRE 2021**

L'An Deux Mille Vingt et Un, le mercredi 8 décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle multifonction, en séance publique, sous la présidence de Madame VANPEVENAGE Valérie, Maire.

MEMBRES PRESENTS :

MM– JOLIVET B. – ZANCZAK P. – DEFRESNE X. - BOURDON J. – LANDUYT N.

Mmes VANPEVENAGE V. - DELABIE ML. – DECLEIN C. – DEVANNEAUX H.- BARBOSA I.
–FLORENCHIE M-C.

Absents excusés : BERNARD T. - LAMBERT F. – COLLE C.-

POUVOIR : Aucun pouvoir n'a été donné

Monsieur LANDUYT NICOLAS a été élu secrétaire

Début de séance : 19h00 – fin de séance : 21H16.

Convocation envoyée le 1^{er} décembre 2021

Ordre du jour

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du Conseil Municipal du 27/10/2021
- Délibération convention territoriale globale (C.T.G)
- Délibération pour les subventions accordées aux associations
- Eclairage public SICAE
- Accord commercial avec la mie du pain
- Tarif 2023 de la salle multifonction

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire informe le Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Ordre du jour rajouté : Délibération ONF

DIVERS :

- Questions diverses

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 octobre 2021

Après lecture faite, le compte rendu du 27 octobre 2021 a été voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (C.T.G)

Cette convention remplace le Contrat enfance jeunesse (CEJ) à partir du 31 décembre 2020. (Repoussé à cause de la situation sanitaire au 31 décembre 2021). Il s'agit d'un

**COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 DÉCEMBRE 2021**

engagement sur 4 ans. En cas de non renouvellement, cela entraîne la fin du financement bonifié. (Environ 12000€ de subvention par an pour la CAF). Il faut prendre une délibération pour le renouvellement avant le 31 décembre 2021.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, que Madame le Maire signe la convention de renouvellement sur l'année 2022.

DELIBERATION POUR LES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS

Deux associations ont remis leurs dossiers de subvention complets et valides cette année. L'AC2S et Mélicocq gym.

160 euros par association étaient accordés l'année dernière pour l'année 2021.

Il est accordé cette année :

AC2S	160€00
Mélicocq gym	160€00

Il convient de prendre une délibération pour le montant de subvention qui sera accordé sur l'année 2022. Le Conseil municipal choisi, à l'unanimité, d'augmenter la subvention à 170€ par association afin de s'aligner sur le prix de l'assurance des associations qui en feront la demande, ce qui représente une augmentation au budget d'environ 100€.

ECLAIRAGE PUBLIC SICAE

La vérification annuelle des éclairages sera faite courant décembre 2021. Cependant, la SICAE a de plus en plus de difficultés pour faire les réparations car le matériel installé ne correspond plus aux normes des nouveaux produits ce qui pose des problèmes d'étanchéité. Nous avons reçu un devis pour le remplacement des lanternes d'éclairage public existantes par des lanternes LED dans les intersections de la commune de Mélicocq dit « points chauds ». Le montant de la proposition s'élève à 8732,95€ TTC. Cette proposition est valable jusqu'au 04/02/2022. Cet investissement permettra non seulement une remise à neuf de certains appareils, mais également une baisse considérable de la consommation électrique, car les lampes seront en LED. 8 mois d'attente sont à prévoir pour les travaux après signature du devis.

Il serait intéressant de référencer le nombre de candélabres de la commune pour éventuellement prévoir la réfection des candélabres de tout le village, et de faire une demande de subvention pour cette remise à neuf. Autre possibilité, se renseigner

**COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 DÉCEMBRE 2021**

auprès du SEZEO afin qu'ils reprennent la compétence de l'éclairage public sur la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le devis, si le budget 2022 le permet.

ACCORD COMMERCIAL AVEC LA MIE DU PAIN

Suite à la mise en place de la machine à pain en octobre 2020, le contrat d'un an qui avait été établi est arrivé à échéance. Un accord commercial a été passé entre la mairie et la mie du pain. Le prestataire participera à hauteur de 400€ annuel, en procédant à une remise de 40€ sur chaque facture de livraison de baguettes pour la cantine (sauf juillet et août), sur un coût pour la commune de 895€ annuel. Accord conclu pour une durée de 12 mois. A noter que la machine coûte au fournisseur 400€ par mois, et qu'il charge la machine 2 fois par jour : 7h30 et 13h30.

TARIF 2023 POUR LA SALLE MULTIFONCTION

Sur 2022, les tarifs votés lors du conseil du 27 janvier 2021 sont :

Pour une journée : Habitant : 180€, Extérieur : 270€

Pour deux jours : Habitant : 280€, Extérieur : 420€

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de laisser ces mêmes tarifs pour l'année 2023.

DÉLIBÉRATION ONF

Nous avons rencontré Monsieur Planchenault, de l'ONF, qui est venu en mairie faire le point sur les bois appartenant à la commune.

Actuellement, il y a deux zones qui sont prêtes à être coupées : zone 1 et 2, situées sur la commune de Chevincourt, sachant que l'ONF prend 12% sur la vente, ce serait un gain de 8000€ environ pour la commune, avec à prévoir un entretien de 2880€. Pour procéder à ces coupes, il faut demander une autorisation de passage à la commune de Machemont afin d'évacuer le bois coupé.

A l'unanimité, avec uniquement une abstention, le conseil municipal accepte la coupe et le martelage des zones 1 et 2, en précisant qu'il faudra inclure au contrat avec l'ONF la remise en état du chemin après leur passage.

**COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 DÉCEMBRE 2021**

Il nous indique également, pour information, que les zones 3A et 3C peuvent être en affouage, et qu'en 2024 une coupe de douglas pourra être faite. (Attention, avec un coût pour la commune de 70000€ pour refaire le chemin pour l'évacuation du bois).

QUESTIONS DIVERSES :

- **Route de Villers :** Ces derniers jours, la commune a reçu plusieurs plaintes de personnes abimant leurs véhicules sur la route de Villers à cause de l'état de la route. Madame le Maire insiste sur son impuissance, elle se sent seule face à la situation, et sa seule issue aujourd'hui serait de fermer la route afin d'éviter des accidents. La signalisation, le code de la route ne sont pas respectés, et les panneaux sont volés. Plusieurs courriers ont été préparés pour un appel à l'aide et à la solidarité de notre commune.
- Provisoirement, plusieurs arrêtés ont été pris afin de sécuriser les zones :
 - **La route de Villers est maintenant limitée à 30km/h**
 - **La « C3 » est maintenant limitée à 30km/h**
 - **L'ancienne route de Thourotte et le Chemin Louvet sont maintenant en sens interdit pour y éviter les décharges sauvages.**

TOUR DE TABLE

ML. DELABIE : Remercie toutes les personnes qui se sont investies pour aider aux préparations et à la mise en place des décorations de Noël.

H. DEVANNEAUX : Souhaite féliciter Monsieur Landuyt pour sa bonne gestion des agents techniques, l'organisation est très vivante et fait participer les conseillers en leur envoyant le planning chaque semaine.

C DECLEIN : Soulève que le trottoir rue de l'abreuvoir qui avait été endommagé par le constructeur n'a toujours pas été réparé malgré notre demande. Madame le maire demande de rappeler le propriétaire afin de faire le nécessaire rapidement.

V. VANPEVENAGE : Réitère également ses remerciements à l'ensemble du Conseil municipal pour leur investissement et leur implication au sein de notre commune. Equipe dynamique, très volontaire et solidaire.

Fin de séance 21h16.